

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



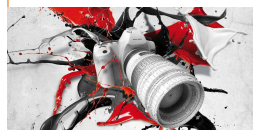
- \* L'herbe issue de la tonte de pelouse,
- \* Les feuilles mortes
- \* Les résidus d'élagage,
- \* Les résidus de tailles de haies et arbustes,
- \* Les résidus de débroussaillage,
- \* Les épiluchures

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la Commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Brûler ses déchets dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **150 €**.

## AU VOLEUR !



La plus grande prudence est demandée à la population. Des personnes mal intentionnées proposent « au nom de la Mairie » des calendriers ou divers produits... Surtout ne laissez pas entrer ces gens chez vous et ne donnez rien!! La Mairie ne mandate jamais personne pour se rendre au domicile des habitants. Vous avez affaire à des escrocs!!!! N'hésitez pas à le signaler à la Gendarmerie.



Le concours photos est prolongé jusqu'au **5 Novembre**. N'hésitez pas à nous transmettre vos clichés!!! Vous aurez peut-être le plaisir de les retrouver en couverture du prochain bulletin « La vie de Saint Denis ». Merci d'envoyer vos photos par mail à l'adresse suivante : [c.pras@saintdenisdecabanne.fr](mailto:c.pras@saintdenisdecabanne.fr)

**Nouveauté cette année** : afin de décorer les différents quartiers, la Commune y installera des sapins, d'une hauteur de 3 mètres environ. Les riverains sont invités à s'organiser pour en effectuer la décoration dans un esprit de fête et de convivialité.

Il ne s'agit pas d'un concours entre quartiers, mais de permettre à chacun d'être acteur de la vie du village.

Les sapins seront disposés dans les quartiers suivants : Les Avaïzes, la Durie, Clair Vallon, les Bouiards, le Clos, les Carrières, Rue de la République, Carrefour (feux), les Bois, la Doux, rue du Vieux Bourg, entrée du village côté Chauffailles, église.

- \* **29 octobre** Soirée familiale- Don du sang- à la Salle Communale
- \* **11 novembre** Challenge Francisque Perrin - Amicale Laïque - à l'Amicale Laïque
- \* **13 novembre** Thé dansant - Le temps des loisirs - à la Salle Communale
- \* **19 novembre** Moules Frites - Sou des écoles - au Restaurant Scolaire
- \* **26 novembre** Concours de belote - Don du sang - à la Salle Communale
- \* **27 novembre** Brocante - Micro crèche « Les P'tits Loups - à la Salle Communale
- \* **02 décembre** Don du sang - Donneurs de sang- Salle MJC/ Restaurant Scolaire
- \* **4 décembre** Sainte Cécile - SMD - Au Restaurant Scolaire
- \* **10 décembre** Marché de Noël - OqEC/APEL - à la Salle Communale



Si depuis la rentrée, l'actualité est marquée par la décision de l'État de réquisitionner le site de la Durie pour l'accueil de migrants, la vie du village ne s'est pour autant pas arrêtée le jour de cette annonce. C'est pourquoi ce flash vous permettra comme à l'accoutumée d'avoir un retour sur les principaux travaux de la municipalité depuis ce printemps.

La révision du POS est terminée et le nouveau PLU approuvé. Il se pourrait bien que ce soit le dernier document d'urbanisme propre à notre Commune. La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) adoptée ce printemps prévoit en effet la prise de compétence de l'urbanisme par les Communautés de Communes dès le mois d'avril 2017 sauf opposition de 25% des Communes. Si tel est le cas et compte-tenu du délai de préparation du PLU (Plan local d'urbanisme intercommunal), notre document vivra environ 4 ans, ce qui correspond à peu près au moment où il devra être modifié ou révisé du fait des changements permanents de réglementation. C'est un changement notoire qui se profile, puisque l'urbanisme et l'aménagement seront raisonnés non plus à l'échelle communale mais à celle du territoire intercommunal. Pour autant faut-il vraiment se battre pour conserver notre propre document dont le coût d'élaboration n'est pas neutre (30000€), alors que les marges de manœuvre de la municipalité pour élaborer le contenu de ce document, sont déjà bien limitées et encadrées par l'État ? Pour l'essentiel ce nouveau PLU, s'il restreint les possibilités de construction en dehors de l'enveloppe du bourg, permet d'envisager le réaménagement du centre-bourg et de pré positionner pour l'avenir des équipements structurants pour le village.

Comme annoncé, peu d'investissements sont réalisés cette année, et nous avons finalement choisi de différer au printemps prochain des travaux de voirie, cela afin de ne pas avoir recours à l'emprunt pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Cette décision est en partie liée au fait que nous avons dû réinvestir suite au vote de cet été en autofinancement dans l'attente du remboursement par l'assurance. Nous devons poursuivre notre désendettement pour pouvoir faire face au prochain rachat de l'espace industriel du bourg suite à sa démolition dans l'année 2017, puis aux travaux d'aménagement qui suivront. Nous devons pour cela mobiliser tous les concours de financement possible, en premier lieu de l'État, mais aussi de la Région et du Département. Il semble que ces derniers s'orientent vers de nouveaux modes de financement qui ne ciblent plus des actions particulières mais attribuent une somme à répartir à l'échelle du territoire intercommunal pour servir les projets décidés par les élus locaux. Nous devrions connaître les enveloppes départementales et régionales allouées à notre territoire cette fin d'année.

Je terminerai en évoquant un évènement très symbolique du bien vivre ensemble et du lien intergénérationnel, la semaine bleue en octobre qui a réuni les enfants des 2 écoles et les personnes âgées pour un moment d'échanges très riche. Je remercie tout particulièrement les équipes enseignantes, les bénévoles du Temps des Loisirs, le personnel de Liens en Roannais et les membres de l'équipe municipale pour cette initiative prometteuse pour la cohésion de notre village.

### OUVERTURE MAIRIE & APC

Lundi, mardi, jeudi & vend. : 9h00-12h30

Mercredi & samedi 9h00-11h30

Tel.04-77-60-08-21

Mail: [mairie@saintdenisdecabanne.fr](mailto:mairie@saintdenisdecabanne.fr)

Site: [www.saintdenisdecabanne.fr](http://www.saintdenisdecabanne.fr)

Page Facebook: « commune de st denis de cabanne »

René VALORGE





Suite à l'enquête publique début 2016, le Conseil Municipal a approuvé, en date du 18 juillet 2016, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le schéma de zonage pluvial. Ces documents fixent désormais les règles applicables pour toutes les demandes d'autorisation de construction ou d'aménagement. Ils sont consultables en mairie.

C'est un travail de plusieurs années, parfois pénible en raison des nombreuses règles imposées, qui se clôture.

Le PLU est un document de référence pour définir ce que pourrait être « le visage » de notre village. Le conditionnel reste de mise puisque l'imaginer sur carte est une chose, le réaliser en est une autre. Ces projets nécessitent des études préalables, des montages opérationnels et financiers souvent longs et complexes.

La reconversion de la friche industrielle du « centre-bourg » est le dossier le plus avancé. Les investigations sur la structure des bâtiments sont achevées et révèlent une présence d'amiante plus importante et dispersée que prévu (toitures, fenêtres, joints, faux plafonds...). Elle génère un surcoût. Les études sur la pollution des sols se poursuivent. Si techniquement, la démolition des bâtiments pourrait commencer début 2017, la phase de dépollution des sols suivrait au mieux fin 2017. Il est nécessaire de retravailler et de valider à nouveau le plan de financement avant de lancer les travaux. Une réunion publique sera organisée au préalable. La grande majorité des futurs logements sera située sur cet espace.

D'autres projets sont inscrits au PLU mais à un horizon plus lointain et au conditionnel :

- La relocalisation de la station d'épuration, plus en retrait du Sornin, est prévue afin d'éviter les inondations. Compte-tenu des opportunités de financement, les études pourraient être lancées en 2017. Les travaux interviendront seulement s'ils sont jugés indispensables. Ils pourraient dans ce cas être portés par la Communauté de Communes à la date à laquelle la compétence assainissement sera réalisée.
- La parcelle communale située entre la liaison douce et les jeux de boules du Cerele est réservée pour accueillir une nouvelle salle communale. Cette localisation permettrait d'être à la fois proche du bourg, du parc des sports et en retrait des habitations.
- Le prolongement de la « voie verte » depuis Charlieu jusqu'au stade est prévu. Le parking du stade serait alors agrandi pour fournir des places supplémentaires pour les nouveaux usagers et faire face à la saturation du parking existant certains week-ends sportifs. Une nouvelle « liaison douce » pourrait être créée rue des Carrières le long du Botorêt, elle permettrait de constituer une boucle à partir du stade.

Notre Commune a été victime début juillet d'un cambriolage du local technique situé en face de l'église. Celui-ci s'est produit durant la nuit et ce sont des personnes résidant en face du local qui ont donné l'alerte vers 4H30 du matin en constatant que l'une des portes était ouverte.

Les voleurs ont emporté tout le matériel portatif nécessaire à l'entretien des espaces verts : taille-haie, débroussailluses, souffleurs, tondeuses. Ils ont emporté aussi les matériels électriques pour les travaux de bâtiment : perceuses, visseuses, perforateurs, scies, rabot, karcher ...etc. Le tout chargé dans le véhicule Renault trafic de la Commune. Le montant total du préjudice en valeur d'achat s'élève à 49 000€.

Cet événement a fortement perturbé le travail des agents durant l'été car ils ont été privés d'une grande partie du matériel servant à l'entretien de notre Commune. Heureusement, nous avons reçu le soutien des Communes voisines et de la Communauté de Communes qui nous ont prêté, à tour de rôle, du matériel afin d'assurer l'essentiel du travail.

A ce jour un nouveau véhicule a été acheté d'occasion, il s'agit d'un Renault Kangoo pour un montant de 7 800€ TTC. Un premier lot de matériels a aussi été acquis pour un montant de 9 000€, le reste sera acheté dans les semaines à venir lorsque nous aurons le décompte définitif du remboursement par notre assurance.



Dès le début de l'année 2017, les travaux de déploiement de la fibre optique vont débiter dans le cadre du projet THD42. En effet, il s'agit de créer un nouveau réseau de desserte comprenant des lignes aériennes et souterraines reliées à un point de mutualisation. Ce réseau permettra à chaque foyer de recevoir internet en très haut débit.

Les travaux seront menés conjointement sur les communes de Mars, Maizilly et St Denis. Le point de mutualisation sera installé à St Denis, sur le petit parking de la rue de la République (autrefois dépôt du marchand de charbon). Les réseaux existants ERDF et Orange seront utilisés en priorité pour le déploiement, mais dans certains secteurs, de nouvelles tranchées seront créées et de nouveaux poteaux implantés.

Dans les prochaines semaines, il est possible que vous rencontriez des personnes intervenant sur les réseaux ; en effet, les dernières études sont en cours.

Lorsque les réseaux seront déployés - d'ici 1 an environ - chaque habitant, s'il le souhaite, pourra demander son raccordement. Le raccordement sera gratuit.

Pour les 3 communes, le nombre de prises est estimé à 1 276 et le linéaire du réseau à 46Km.

Ce projet départemental est piloté par le SIEL et est cofinancé par l'Etat, la Région, la Communauté de Communes Charlieu-Belmont. Les travaux seront réalisés par les Sociétés Vigilec et Sogetrel.

Nous continuons à développer les activités pendant le temps périscolaire, grâce à l'investissement de nos associations et des bénévoles. Comme l'année dernière, des thématiques sont proposées chaque jour afin que les enfants puissent se repérer dans le temps :



**Lundi :** Activités sportives et jeux collectifs + Interventions de l'ESD Marche en Novembre-Décembre puis Mars-Avril + Travaux d'aiguilles avec Familles rurales Janvier-Février.

**Mardi :** Activités manuelles avec les interventions de Mme Batier toute l'année

**Jeudi :** Activités MJC avec pour cette 1<sup>ère</sup> période « Atelier Photos » et Relaxation

**Vendredi :** Activités culturelles avec interventions de la Bibliothèque dès Novembre + le Théâtre (Les Gargantextes) en mars 2017.

Le temps d'Activité Périscolaire se déroule toujours de 15h45 à 16h45 avec une répartition des enfants en 3 groupes selon les inscriptions : 1 groupe temps libre et 2 groupes d'activités (GS-CE1 et CE2-CM2).

Afin de permettre à l'enfant de terminer son activité et de respecter le travail de l'intervenant, nous demandons aux parents ayant inscrit leur enfant en activité de respecter l'heure de fin, soit 16h45.

Vous souhaitez transmettre bénévolement votre savoir-faire, une passion, intervenir sur une activité déjà mise en place (notamment sur l'activité manuelle en soutien à Mme Batier), n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie.

Le service de la garderie est disponible de 7h00 à 9h00 et de 16h45 à 18h15.

Pour cette année, deux modes de facturation sont mis en place :

Forfait : 7€ / mois

Ocasionnel : 1,50€ / jour si l'enfant est présent matin ET/OU soir.

Nous rappelons que ce service, non obligatoire, est proposé par la municipalité aux parents qui pour des raisons professionnelles sont dans l'impossibilité de récupérer leur enfant, à la sortie de la classe ou des TAP.



Le service municipal de restauration scolaire est encadré par trois personnes chaque jour et une personne supplémentaire pour les jours où l'effectif est élevé.

Compte-tenu de la hausse du tarif de notre prestataire, le prix du repas a dû être réévalué de 0.10€. Le tarif est donc :

**RÉGULIER/IRRÉGULIER : 3,00€**

**OCCASIONNEL : 4,30€**



Pour votre information, le coût réel d'un repas s'élève à 6,95€. Une partie est donc prise en charge par les familles et le reste par la Municipalité.

- Effectifs Ecole Publique : 132 élèves

Mme ZAMARRENO : 20 élèves PS1/PS2/MS

M FONGY : 21 élèves MS/GS

Mme BLEROT et Mme SERRECOURT : 25 élèves CP

Mme LOMBARD : 22 élèves CE1/CE2

Mme ROBIN : 22 élèves CE2/CM1 (+Direction)

Mme DARGERE : 22 élèves CM1/CM2

- Effectifs Ecole St Jean Baptiste : 39 élèves

Mme JOURDAN : 25 élèves TPS/PS/MS/GS (+Direction)

Mme TARDIEU : 14 élèves CP/CE1/CE2/CM1



Il y a quelques années l'école a bénéficié du programme « Ecole Numérique Rurale » comprenant un lot de PC portables et un tableau blanc interactif. La Municipalité a effectué un investissement conséquent de 4200 € afin de renouveler ce matériel vieillissant. Ainsi à la rentrée, élèves et enseignants ont pu découvrir huit tablettes numériques, trois nouveaux PC et un nouveau vidéoprojecteur. Ceci permettra à l'école de travailler avec les nouvelles technologies.

En fin d'année nous allons également nous désengager du fournisseur d'accès internet de l'école qui nous avait été imposé lors de la mise en place du plan « Ecole Numérique Rurale ». Ce changement d'opérateur permettra une économie annuelle d'environ 1200€ sur la connexion internet et la téléphonie.